

APPEL A PROJETS

RENNES – 14, rue d’Antrain

Prise à bail du rez-de-chaussée commercial



Sommaire

Fiche de synthèse de l'appel à projets.....	3
1/ Le centre-ville de Rennes	4
2/ L'opération Rennes Centre Ancien.....	4
3/ Situation du local commercial.....	6
- 3.1 Situation urbaine et commerciale	6
- 3.2 Présentation de l'immeuble sis 14 rue d'Antrain	7
- 3.3 Situation réglementaire de l'immeuble et du bien	7
4/ Le local commercial : description et caractéristiques	7
- 4.1 Description du local	7
- 4.2 Caractéristiques techniques du local.....	8
5 / Modalités d'implantation et conditions locatives	8
- 5.1 Activité pressentie	8
- 5.2 Conditions locatives	9
- 5.3 Modalités de livraison	9
6/ Conditions de dépôt des candidatures.....	10
7/ Critères d'appréciations des projets	11
8/ Déroulement de l'appel à projets	12
9/ Formalités et contacts	13

Fiche de synthèse de l'appel à projets

Adresse du bien soumis à appel à projets et situation réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - 14, rue d'Antrain à Rennes - Secteur zone à trafic limité depuis le 13 février 2023 (priorité aux piétons et cycles et accès automobile réservé aux riverains, livraisons et véhicules autorisés)
Surface du local commercial	<ul style="list-style-type: none"> - 34 m² en rez-de-chaussée - 10 m² de réserve déportée au R+1, surface non accessible au public
Caractéristiques techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Livré brut - Prévu avec les fluides en attente - Coupe-feu 1h prévu sur l'ensemble du commerce sur rue et sur le local de réserve - Emplacement WC prévu à raccorder - Vitrine et fenêtre sur rue définitives, ne peuvent être modifiées - Peinture devanture définitive, ne peut être modifiée - Bandeau en devanture pour pose d'enseigne prédéfini <p>Les aménagements intérieurs restent à la charge du preneur</p>
Activités ciblées	Activité de commerce de détail à destination des particuliers
Activités exclues	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration/restauration rapide sur place ou à emporter - Vente de gros et déstockage - Services : déménagement, dépannage, agence de location de tout type, funéraire. - Commerce d'alarme/sécurité - Bar licence IV, livraison à domicile, restauration avec friture - Epicerie de nuit - Rachat d'or/commerce de monnaie/bureau de change/transfert d'argent - Commerce érotique - Locaux associatifs
Loyer HT Hors charges	<ul style="list-style-type: none"> - Bail commercial avec périodes triennales : 3-6-9-10 ans - Loyer annuel HT HC : 350 €/m²/HT/HC soit un loyer annuel de 13 510 € HT/HC sur une surface pondérée de 38,6 m² - Pas de pas-de-porte
Date de remise et de clôture des candidatures	20 janvier 2024
Critères de sélection des candidatures	<ul style="list-style-type: none"> - Complétude du dossier - Références/expériences du candidat - Pertinence du concept proposé : <ul style="list-style-type: none"> • Qualité et singularité • Attractivité de l'offre • Plus-value au potentiel commercial et à la dynamique du quartier et du centre-ville • Viabilité du modèle économique • Pertinence technique du projet (Qualité des aménagements intérieurs et extérieurs envisagés) - Planning d'implantation - Engagement dans une démarche RSE et dimension « durable et responsable » du projet (approvisionnement, gestion du point de vente, emballages, déchets...) - L'engagement d'une stratégie digitale et de communication sera appréciée mais ne constitue pas un critère en tant que tel

1/ Le centre-ville de Rennes

Porte d'entrée de la Bretagne, Rennes fait partie des métropoles françaises les plus dynamiques, où il fait bon vivre, étudier et entreprendre. Quartier central et emblématique totalisant plus de 20 000 habitants, le centre-ville de Rennes est le premier pôle commercial Breton par ses dimensions économiques, démographiques, patrimoniales, culturelles et sociales.

Depuis 2017, la liaison LGV positionne Rennes à 1h25 de Paris marquant une étape clef de son développement. Depuis septembre 2022, l'ouverture de la nouvelle ligne b du métro et des 5 nouvelles stations en cœur de ville permettent de conforter les mobilités et représentent un vecteur au service de l'attractivité commerciale et touristique du cœur marchand de la Métropole.

Le projet urbain Rennes 2030 fixe d'ailleurs l'objectif de renforcer l'intensité du centre-ville et de l'élargir en direction des « 4 points cardinaux », en créant de nouveaux lieux d'intensité urbaine au nord avec l'Hôtel Dieu, au sud avec EuroRennes, à l'est et à l'ouest avec les nouveaux quartiers de Baud Chardonnet et de l'Octroi et au centre avec notamment le projet de réaménagement des Quais de Vilaine et des abords du Palais du commerce.

Comme toutes centralités, 4 fonctions essentielles structurent celle du centre-ville de Rennes :

- L'habitat permettant de déployer une offre de logement sécurisée, diversifiée et abordable pour tous ;
- La culture, le patrimoine permettant d'offrir une identité, de créer un attachement vecteur de lien social, de convivialité ;
- Les services permettant de répondre aux besoins non-marchands des habitants et des actifs ;
- L'économie, dont le commerce.

Cet ensemble de fonctions participe à la vitalité et à l'identité rennaise, ainsi qu'au maintien d'un centre habité.

Forte d'une attractivité dépassant les limites départementales, l'offre commerciale du centre-ville est dense comptant plus de 2 100 points de vente pour un chiffre d'affaires global de 732 millions d'euros.

L'équipement de la personne et les cafés hôtels restaurants sont les deux secteurs clés du centre-ville totalisant plus de 40 % des points de vente.

Territoires Publics, la Ville de Rennes et la Métropole poursuivent le travail engagé de requalification sur le centre ancien en encourageant notamment de nouvelles implantations permettant de soutenir l'appareil commercial et artisanal.

2/ L'opération Rennes Centre Ancien

La qualité des ambiances urbaines adossée à un patrimoine exceptionnel en centre ancien apparaît comme l'un des éléments constitutifs de l'atmosphère, de l'identité et de l'attractivité rennaise. La valorisation de ce patrimoine, marqué par une politique de protection, constitue donc un fil rouge des actions de requalification du centre ancien. Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) en constitue un élément majeur.

Toutefois, malgré un travail de restauration mené depuis 30 ans, certains immeubles de ce tissu urbain se dégradent irrémédiablement. Des pathologies lourdes du bâti nécessitent désormais des travaux considérables, compliqués par le poids de la copropriété qui régit près de 80% des immeubles du centre ancien.

Pour répondre aux besoins et pour faire face au défi posé par l'état très dégradé du bâti du centre historique, la Ville de Rennes décide de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Territoires Publics, la mise en œuvre à partir de février 2011, d'une concession d'aménagement portant sur la réhabilitation de 150 immeubles et 150 logements sur une durée de 5 années, qui a été renouvelée en 2016 pour une durée de 7 années supplémentaires.

Cette opération d'envergure est sans précédent à Rennes par son ampleur, ses moyens et ses ambitions, fondée sur l'association de dispositifs incitatifs et coercitifs dont l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) avec son volet copropriétés dégradées.

Au terme de plus de 10 années d'opération, les actions conduites dans le cadre des deux concessions d'aménagement ont été guidées par des enjeux visant la sécurité des immeubles et des occupants, l'éradication de l'insalubrité et du risque incendie et le soutien à la réalisation de travaux lourds de réhabilitation des immeubles afin de garantir la pérennité du bâti et du patrimoine.

L'opération aura permis de réhabiliter 243 immeubles par le biais de dispositifs incitatifs et d'intervention publique renforcée. Cela correspond à 110 M € de travaux engagés et 63 M € d'aides publiques (ANAH, Rennes Métropole et Ville de Rennes) versées pour la réalisation de ces opérations.

Forte de ses résultats et des besoins recensés (encore 400 immeubles dégradés), l'opération Rennes Centre Ancien vient d'amorcer une 3^{ème} phase d'intervention avec une nouvelle concession effective depuis le 1er août 2024 et jusqu'en 2031 pour traiter une centaine d'immeubles supplémentaires.

Dès 2016, l'opération Rennes Centre Ancien intègre des missions complémentaires dont une mission dédiée spécifiquement au commerce du centre-ville, conduite en lien étroit avec le service commerce et tourisme de Rennes Métropole et en cohérence avec les objectifs fixés dans le Plan d'Action Commerce Centre-ville.

Cette mission poursuit les objectifs suivants :

- Sensibiliser et négocier avec les porteurs de projet pour mieux maîtriser les activités exercées sur certains locaux ou linéaires commerciaux sans avoir nécessairement recours au droit de préemption ;
- Acquérir des locaux commerciaux en vue de les réhabiliter, et dans la mesure du possible de les remembrer afin de les remettre sur le marché immobilier ;
- Encadrer les futures affectations des pieds d'immeubles acquis dans le cadre de l'opération lors des commercialisations conduites par Territoires ;
- Assurer le portage immobilier de certains locaux commerciaux ciblés afin d'accompagner la remise sur le marché et ce dans le cadre d'une stratégie globale d'implantation
- Participer aux actions de résorption de la vacance en centre-ville.

Au travers de ces différents enjeux, il s'agit pour Territoires Publics, acteur de terrain, d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie commerciale en veillant à la pérennité, à la diversification et au renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville, dans une vision combinant à la fois l'échelle fine du secteur et le centre-ville dans sa globalité.

Dans le cadre de l'opération Rennes Centre Ancien, Territoires Publics est propriétaire du rez-de-chaussée commercial et de certains logements de l'immeuble sis 14 rue d'Antrain afin de procéder à une réhabilitation globale de l'immeuble en copropriété qui sera achevée 1^{er} trimestre 2025.

Territoires Publics, propriétaire des murs commerciaux sis 14, rue d'Antrain, lance en lien avec le service Commerce et Tourisme de Rennes Métropole un appel à projets en proposant à la location ce rez-de-chaussée commercial selon le cahier des charges suivant.

3/ Situation du local commercial

3.1 Situation urbaine et commerciale

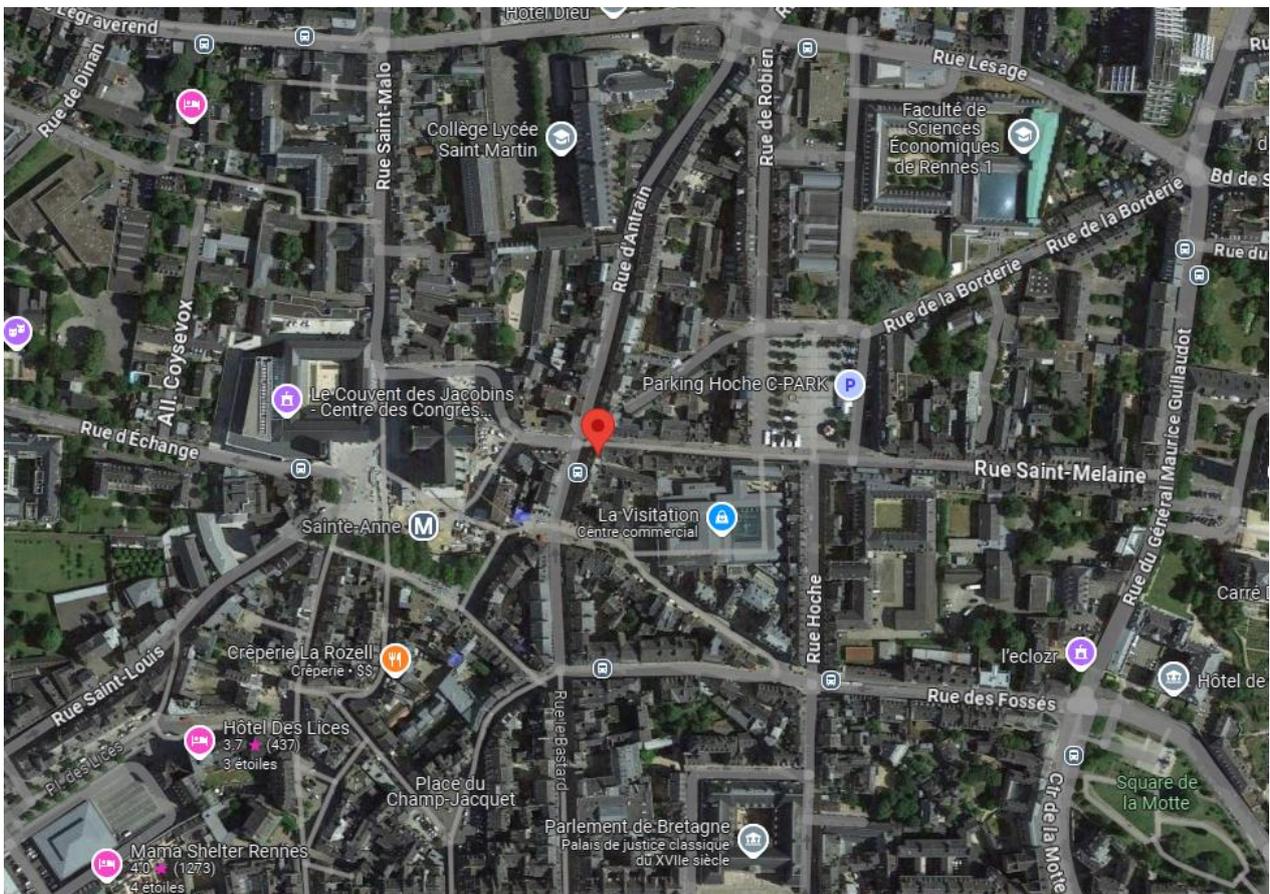
Située à proximité de la Place Sainte Anne et au débouché des rues Saint Melaine et Motte Fablet, la rue d'Antrain est le dernier maillon de l'axe Nord-sud reliant la place de la République (palais du commerce) à l'Hôtel Dieu qui est en cours de restructuration jusqu'à horizon 2026. La rue d'Antrain est en zone à trafic limitée depuis le 13 février 2023. La priorité est ainsi donnée aux piétons et cycles. Un accès automobile est uniquement réservé aux riverains, livraisons et véhicules autorisés, en sens unique depuis le nord.

La rue d'Antrain se caractérise par une offre de commerces indépendants variés mêlant de la restauration, de l'épicerie, du sport, de l'esthétique, ou encore de la santé avec une présence d'enseignes comme Crazy République, Supino, La Brioche Dorée, l'Onglerie, et se situe à proximité du centre commercial la Visitation.

La rue d'Antrain devient un axe de passage qui se développe en lien avec le projet de l'Hotel Dieu qui se structure autour d'une offre d'hôtellerie (250 lits), de restauration, de coworking et de loisirs urbains.

Fin 2025, des travaux de réaménagement sont programmés sur la partie Nord de la rue d'Antrain (entre les carrefours St Melaine et de l'Hôtel Dieu) afin de permettre l'élargissement des trottoirs à l'ouest et à l'est afin de conforter le parcours marchand. Des espaces plantés sont prévus notamment au droit du Lycée St Martin avec l'installation de mobilier urbain et d'accroches vélo.

Ambiances de la rue d'Antrain et alentours / Plan de localisation





3.2 Présentation de l'immeuble sis 14 rue d'Antrain

Dans le cadre de l'opération Rennes Centre Ancien, l'immeuble du 14 rue d'Antrain a été acquis dans sa totalité par Territoires Publics en 2017, puis revendu par lot avant la réalisation des travaux. Il constitue à ce jour une copropriété, un logement sur les trois ayant été vendu à un investisseur privé en 2020.

Au regard de son état de dégradation avancé et de l'importance des désordres structurels identifiés sur sa structure en pans de bois, la copropriété a engagé un vaste programme de réhabilitation de l'immeuble. L'ensemble des parties communes, du clos et couvert à la cage d'escalier en passant par la structure même du bâtiment a été traité. Les trois logements, le local commercial ainsi que sa réserve seront entièrement réhabilités, les travaux étant aujourd'hui en cours d'achèvement.

Pour procéder à la remise sur le marché de l'immeuble et en phase avec les objectifs de la mission commerce, Territoires Publics a conservé la propriété du local commercial situé en rez-de-chaussée et de sa réserve située au R+1. Territoires Publics est donc en mesure de commercialiser ce local dont elle est propriétaire.

3.3 Situation réglementaire de l'immeuble et du bien

Cet immeuble est situé dans le périmètre du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Rennes qui régit les interventions sur l'immeuble et la parcelle. Il est également situé aux abords de monuments historiques, ce qui implique que toute intervention sur l'extérieur du bâtiment est soumise à l'avis conforme des bâtiments de France (enseignes etc...).

4/ Le local commercial : description et caractéristiques

4.1 Description du local

Le local commercial dispose d'une surface accessible au public de 34 m² en rez-de-chaussée + une réserve déportée en R+1 (accessible par l'escalier de la copropriété) de 10 m².

Pour apprécier la configuration du commerce, un plan coté vous est fourni (Annexe 1).

4.2 Caractéristiques techniques du local

- Se rapporter à la note technique (Annexe 2, fourni dans un second temps au plus tard fin décembre 2024).

État de livraison du local par le bailleur :

- Livré brut
- Prévus avec les fluides en attente
- Porte et ouverture livrées en l'état
- Coupe-feu 1h prévu sur l'ensemble du commerce sur rue et en réserve
- Attente WC prévu
- Vitrine et fenêtre sur rue neuves et définitives, ne peuvent être modifiées
- Peinture devanture définitive, ne peut être modifiée
- Bandeau en devanture pour pose d'enseigne prédéfini

5 / Modalités d'implantation et conditions locatives

5.1 Activité pressentie

En dehors de la réhabilitation de l'immeuble, l'intervention de Territoires Publics sur ce local vise également des objectifs liés à la préservation de l'attractivité et de la diversité de l'offre commerciale de proximité dans ce quartier dynamique commercialement.

Par conséquent, ce local, objet de l'appel à projets est destiné à accueillir **une activité de commerce de détail** à destination des particuliers et à l'exclusion notamment de l'activité restauration/petite restauration/restauration rapide. La vitrine doit rester transparente (non opacifiée) sur au minimum les 2/3 de sa surface.

Une attention toute particulière sera portée à la qualité des dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projets et à la nature du concept projeté.

L'activité projetée doit permettre de développer un concept :

- Qualitatif, pérenne, répondant aux besoins des usagers du centre-ville et des visiteurs ;
- Complémentaire à l'offre existante ;
- Capable de fidéliser la clientèle aussi bien de proximité que de passage ;
- Accessible au plus grand nombre avec un ticket moyen le plus adapté à toutes les cibles (étudiants, actifs, habitants...);
- Compatible avec le caractère habité de la rue et de l'immeuble dans lequel le local se situe ;
- Couvrant une amplitude d'ouverture suffisamment large pour participer à l'animation des lieux au fil de la journée afin de concourir à la vie de quartier.

Les activités suivantes sont exclues de cet appel à projets :

- Restauration/petite restauration
- Vente de gros et déstockage
- Services : déménagement, dépannage, agence de location de tout type, funéraire.
- Commerce d'alarme/sécurité
- Bar licence IV, Livraison à domicile, restauration avec friture
- Alimentation générale/épicerie de nuit
- Rachat d'or/commerce de monnaie/bureau de change/transfert d'argent
- Commerce érotique
- Locaux associatifs

De plus, l'exploitant devra respecter les conditions suivantes :

- Activité de commerce à destination d'une clientèle principalement de particuliers, ouverte et recevant du public
- Aucune nuisance sonore, olfactive, lumineuse
- Vitrines non opacifiées sur les 2/3 de sa surface minimum

5.2 Conditions locatives

- Un bail commercial sera établi entre Territoires Publics et le preneur dans les conditions suivantes :
- Bail commercial avec périodes triennales : 3-6-9-10 ans
- Clause de destination : selon projet
- Loyer annuel HT HC : 350 €/m²/HT/HC soit un loyer annuel de 13 510 € HT/HC (surface pondérée 38.6 m²)
- Pas de pas-de-porte
- Charges locatives à la charge du preneur : Taxes foncières et taxes d'ordures ménagères.
- Un dépôt de garantie représentant 3 mois de loyer sera exigé à la signature du bail commercial.

À terme, Territoires Publics envisage de conserver la propriété du local commercial sur une durée longue (entre 6 et 10 ans) mais n'exclut pas en fonction du contexte de revendre les murs commerciaux dans un délai plus court. Dans ce dernier cas, Territoires Publics conservera à minima la propriété des murs commerciaux pendant la première triennale du bail.

5.3 Modalités de livraison

La livraison du local sera réalisée à la signature du bail commercial.

L'aménagement du local est à la charge du preneur. Pour rappel, il sera exigé à la charge du preneur, le dépôt d'un dossier ERP (établissement recevant du public) auprès des services droits des sols de Rennes Métropole respectant toutes les normes en vigueur (sécurité incendie, accès ou dérogations PMR, respect du Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur sur l'aménagement et les matériaux utilisés etc...). Le recours à une ou des entreprises professionnelles et qualifiées pour réaliser un ERP sera exigé afin de garantir le respect des réglementations.

Pour rappel, le délai réglementaire d'instruction du dossier ERP par les services compétents est de 4 mois maximum.

Territoires Publics fera une visite en cours de chantier et à la fin de celui-ci pour veiller à la conformité des travaux en lien notamment avec le règlement d'urbanisme en vigueur.

La typologie d'enseigne ainsi que l'emplacement sont à faire valider par vos soins auprès de l'UDAP et du service ERP. Dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble, un emplacement a d'ores et déjà été prévu en façade.

6/ Conditions de dépôt des candidatures

La consultation a vocation à désigner **le futur preneur** et est ouverte à un preneur unique ou un groupement, portant sur la location des murs commerciaux et l'exploitation du commerce.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Les personnes physiques ou morales devront joindre un dossier de candidature, comportant obligatoirement :

- **La présentation du preneur ou du groupement :**
 - Présentation de l'équipe candidate, identification du demandeur, structure juridique envisagée, qualification et expérience du candidat, nombre d'employés prévus.

En cas de groupement : répartition des rôles et des responsabilités au sein du projet.

En cas de société préexistante, fournir un extrait kbis, attestations fiscales et sociales,

Les pièces suivantes seront également à joindre au dossier de candidature :

- État d'endettement en cas de société existante,
 - Copie de la carte d'identité du(es) preneur(s)
 - Statut matrimonial du(es) preneur(s)
-
- **Description et ambition du projet**
 - Accompagnement au montage du projet (expert-comptable, structure de conseil, etc.)
 - Projet d'activité commerciale : présentation du concept, nature de l'offre, produits et services/activités annexes envisagées, gamme de prix, clientèle visée...
 - Cohérence et valeur ajoutée du projet au regard des attentes et des objectifs définis dans ce cahier des charges
 - Description du fonctionnement de gestion de l'activité : horaires jours/mois d'ouverture envisagés, effectifs, besoins techniques...
 - Responsabilité sociétale autour du projet : description des engagements sur 3 axes : social, environnemental, et économique intégrant les approvisionnements, la gestion du point de vente, les emballages, les déchets etc...
 - Stratégie de communication et d'animation

- **Descriptif de l'aménagement du local**

- Premiers principes d'agencement des espaces intérieurs et extérieurs : un plan complété de quelques visuels notamment de la vitrine (enseigne) permettant de comprendre l'agencement intérieur (ambiance, confort pour la clientèle et les salariés, type de mobilier projeté...) est à fournir. À ce stade, un plan d'architecte n'est pas exigé.

- Une attention particulière sera portée sur le traitement de la vitrine commerciale.

- **Explicatif du financement du projet**

- Prévisionnel d'activité à 3 ans : compte de résultat, un bilan et un plan de financement prévisionnels, investissements projetés, financement bancaire à mobiliser, apports, effectifs...

- Si le financement principal est réalisé via un prêt bancaire, intégrer un courrier d'engagement de la banque pour l'obtention du prêt (à fournir au plus tard à la suite des auditions).

- **Planning d'implantation**

Ce planning devra présenter les différentes étapes (dépôt des autorisations et travaux) à engager depuis la signature du bail jusqu'à l'ouverture effective de l'établissement. Pour rappel, ce document sera rendu contractuel à l'issue de l'appel à projets.

Le dossier de candidature doit être intégralement renseigné, il porte l'engagement du candidat et doit être accompagné de tous les documents complémentaires demandés. Le dossier et les documents complémentaires sont entièrement rédigés en langue française. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros et hors taxes. Le candidat devra mentionner son imposition ou non à la TVA au regard de son statut et de son activité.

7/ Critères d'appréciations des projets

Chaque dossier de candidature devra permettre à Territoires Publics et au service Commerce et Tourisme de Rennes Métropole, d'apprécier la pertinence du projet d'implantation commerciale au regard des objectifs de diversité, de complémentarité, de nouveauté, de qualité de l'offre commerciale ainsi que de la solidité financière du candidat.

Le choix du candidat et de son projet s'effectuera sur la base des critères suivants, non classés par ordre d'importance :

- Fourniture de l'ensemble des éléments demandés au point précédent
- Références/expériences du candidat
- Pertinence du concept proposé :
 - Qualité et singularité
 - Attractivité de l'offre (positionnement, cibles clients, ambiance...)
 - Plus-value au potentiel commercial et à la dynamique du quartier et du centre-ville
 - Solvabilité du modèle économique (caractère réaliste du business plan, solidité financière du candidat (garanties de financement, pérennité de la société...))
- Pertinence technique du projet
 - Qualité des aménagements intérieurs et extérieurs envisagés

- Planning d'implantation
- Démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprise), performances énergétiques, écologiques et sociales (recrutement, approvisionnements, gestion du point de vente (énergie), déchets, emballages etc.
- La présentation d'une stratégie digitale responsable ou l'intégration du numérique sur le point de vente **serait un atout supplémentaire**. Avec une clientèle de plus en plus connectée, la digitalisation devient un enjeu incontournable dans le commerce de demain.

Un jury composé de Territoires Publics, des élus, des services de la Ville de Rennes et de Rennes métropole (commerce, aménagement...) étudiera les dossiers et désignera le candidat répondant le mieux aux objectifs.

Les professionnels intervenant dans l'analyse des candidatures seront tenus de garder confidentielles les informations remises par les candidats dans le cadre du présent appel à projets et de respecter le secret industriel et commercial des candidatures.

A noter que les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnisation de la part de Territoires Publics en cas d'abandon de l'appel à projets, d'appel à projets infructueux ou si leur candidature n'est pas retenue à l'issue de la procédure de sélection préalable.

8/ Déroulement de l'appel à projets

Calendrier prévisionnel

- Lancement et mise à disposition du dossier d'appel à projets : à partir du **15/11/2024**
Une visite est obligatoire avant l'envoi de votre candidature.
Les visites seront à programmer auprès de Mme Bloch, au 02.99.35.45.37 ou par mail : jessica.bloch@territoires-rennes.fr
- Date limite de remise des candidatures : **20 janvier 2025**
- A la suite, entre le **21 janvier et le 10 février 2025**, il sera procédé à une première sélection des candidatures. Celles-ci seront les seules à poursuivre l'appel à projet. Il sera demandé à ce stade aux candidats présélectionnés :
 - Le projet d'aménagement permettant de comprendre l'ambiance projetée : visuels et plans des aménagements extérieurs (enseignes, devanture, mise en lumière...) et intérieurs du local (parties accessibles au public et parties techniques, mobiliers...). Une note détaillée sur les travaux nécessaires à engager
 - Le courrier d'engagement de la banque pour l'obtention du prêt

Sur les dossiers de candidatures des présélectionnées, des compléments pourront être demandés par Territoires Publics afin d'apprécier au mieux le projet présenté.

- Jury final : présentation de l'analyse des candidatures et choix du candidat sélectionné par le jury : semaine du **24 février 2025**

Le choix sera opéré par un jury composé d'élus, des services de la Ville de Rennes / Rennes Métropole et de Territoires Publics.

Le candidat devra être en mesure de signer un bail de location et de déposer ses autorisations ERP, voir quand cela est nécessaire, d'urbanisme au plus tard **fin mars 2025**

L'objectif d'ouverture du commerce est à définir dans votre planning d'implantation.
Au plus tôt : **fin mai 2025**

Modalités

En cas d'appel à candidature infructueux à l'issue de cette date, Territoires Publics se réserve la possibilité de classer sans suite le présent appel à candidatures, ou de procéder à la publication d'un nouvel avis, de procéder à de nouvelles visites du local.

Pendant la période d'analyse des offres, les réponses que l'instance partenariale juge utiles à l'ensemble des candidats seront communiquées à tous (en occultant toutes les informations permettant d'identifier les candidats ayant posé les questions ou relevant du secret industriel et commercial). Territoires Publics peut être amené à publier des compléments d'information (notamment, comme indiqué ci-avant, en cas de questions de candidats).

Au cours de la présente consultation, Territoires Publics s'entourera de tout tiers qui lui semblera nécessaire pour lui apporter expertise et aide dans l'analyse. Les candidats s'engagent à ne pas communiquer sur leur projet pour le local sis 14, rue d'Antrain sans l'accord de Territoires Publics.

Chaque candidat sera ensuite informé par Territoires Publics par lettre recommandée avec accusé de réception de sa décision.

9/ Formalités et contacts

La candidature devra être envoyée par mail en format électronique (pièces jointes ne dépassant pas 5 Mo) ou via un lien de téléchargement type wetransfer aux adresses suivantes :

helene.ribierre@territoires-rennes.fr **et** jessica.bloch@territoires-rennes.fr

et si besoin sous enveloppe portant la mention « Candidature "Appel à projets 14 rue d'Antrain"- Ne pas ouvrir », en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

TERRITOIRES PUBLICS
À l'attention de Hélène RIBIERRE, Responsable d'opérations commerce
Immeuble Agora
1, rue Genevieve de Gaulle-Anthonioz - CS 50726 - 35207 RENNES Cedex 02

Les dossiers devront être reçus **au plus tard le 20 janvier 2025**, les candidatures réceptionnées après la date fixée ne seront pas étudiées.

Pour tout renseignement complémentaire, Hélène Ribierre, responsable des opérations commerce chez Territoires Publics et en charge de l'appel à projets, se tient à votre disposition au 02.99.35.45.39 ou 06.37.52.84.09 / helene.ribierre@territoires-rennes.fr

ANNEXES :

Annexe 1 : plan du local

Annexe 2 : notice technique (fournie dans un second temps)